Protégeons la Santé Mentale AU TRAVAIL

Choix d'actions proposées par PSMT

Le présent document et *Sélection des actions efficaces : application d'un cadre de qualité* sont les documents d'accompagnement des documents *Réponses proposées par PSMT*.

But : Le présent document et *Sélection des actions efficaces : application d'un cadre de qualité* vous aideront à sélectionner des actions proposées par PSMT à entreprendre dans les domaines où votre organisation (ou votre unité de travail) entretient des inquiétudes, qui ont été repérées grâce aux Ressources diagnostiques de PSMT. Pour choisir les actions proposées par PSMT, vous avez besoin des résultats de votre Examen organisationnel de PSMT et/ou de votre Enquête de PSMT.

Nous vous recommandons de remplir à la fois l'Examen organisationnel de PSMT et l'Enquête de PSMT avant de choisir et d'entreprendre les actions proposées par PSMT.

© 2012 par M. Gilbert, D. Bilsker, J. Samra & M. Shain. Centre for Applied Research in Mental Health and Addiction (CARMHA). Tous droits réservés.

Protégeons la Santé Mentale AU TRAVAIL

Étape 1 : Identifier les facteurs psychosociaux d'inquiétude ou point relativement fort

Pour chaque facteur psychosocial, inscrivez le classement ou le score indiqué par les Résultats de l'Enquête de PSMT et/ou les Résultats de l'Examen organisationnel de PSMT.

	INQUIÉTUDES GRAVES		INQUIÉTUDES IMPORTANTES		INQUIÉTUDES MINIMES		POINTS RELATIVEMENT FORTS	
	L'Enquête de PSMT	L'Examen organisationnel de PSMT	L'Enquête de PSMT	L'Examen organisationnel de PSMT	L'Enquête de PSMT	L'Examen organisationnel de PSMT	L'Enquête de PSMT	L'Examen organisationnel de PSMT
FP 1 : Soutien psychologique								
FP 2 : Culture organisationnelle								
FP 3 : Clarté du leadership et des attentes								
FP 4 : Courtoisie et respect								
FP 5 : Compétences et exigences psychologiques								
FP 6 : Croissance et perfectionnement								
FP 7 : Reconnaissance et récompenses								
FP 8 : Participation et influence								
FP 9 : Gestion de la charge de travail								
FP 10 : Engagement								
FP 11 : Équilibre								
FP 12 : Protection de la sécurité psychologique								
FP 13 : Protection de la sécurité physique								

© 2012 par M. Gilbert, D. Bilsker, J. Samra & M. Shain. Centre for Applied Research in Mental Health and Addiction (CARMHA). Tous droits réservés.

Protégeons la Santé Mentale AU TRAVAIL

Étape 2 : Prioriser les facteurs psychosociaux auxquels réagir

Félicitations! Vous avez maintenant entre les mains un profil de votre organisation (ou unité de travail) et l'information nécessaire pour passer à l'action. Par contre, il peut être difficile de décider par où commencer. C'est pour cette raison que nous vous recommandons d'attribuer un ordre de priorité aux facteurs psychosociaux auxquels vous prévoyez réagir.

Voici un plan d'action :

Niveau I : Commencez par le ou les facteurs pour lesquels des INQUIÉTUDES GRAVES ont été signalées (dans les Résultats de l'Enquête de PSMT et/ou les Résultats de l'Examen organisationnel de PSMT)

Niveau II : Sélectionnez le ou les facteurs pour lesquels des INQUIÉTUDES IMPORTANTES ont été signalées (dans les Résultats de l'Enquête de PSMT et/ou les Résultats de l'Examen organisationnel de PSMT)

Niveau III : Sélectionnez le ou les facteurs pour lesquels des INQUIÉTUDES MINIMES ont été signalées (dans les Résultats de l'Enquête de PSMT et/ou les Résultats de l'Examen organisationnel de PSMT)

Niveau IV : S'il n'y a rien dans votre organisation qui suscite des inquiétudes graves, modérées ou minimes, vous méritez des éloges! Cependant, vous voudrez peut-être élaborer un plan d'action afin d'exploiter davantage les POINTS RELATIVEMENT de votre organisation.

À chaque niveau, accordez la plus haute priorité aux éléments suivants :

a) La Protection de la sécurité psychologique et le Soutien psychologique, soit les deux facteurs psychosociaux qui contiennent des éléments essentiels. Tout spécialement, portez attention aux facteurs qui sont reliés de près à des événements ou incidents majeurs survenus dans votre organisation (p. ex., discrimination, harcèlement, traitement injuste en raison d'une maladie mentale).

b) Les facteurs qui ont une incidence particulière sur les changements que vous vivez dans votre organisation ou unité de travail (p. ex., en cas de changement récent à la direction, vous pourriez sélectionner la Clarté du leadership et des attentes).

c) Les facteurs qui ont une incidence disproportionnée sur les résultats financiers de votre organisation.

Étape 3 : Réunir vos documents *Réponses proposées par PSMT*

Les documents *Réponses proposées par PSMT* offrent un éventail de mesures dont la valeur scientifique et l'utilité pratique ont été démontrées pour chacun des 13 facteurs psychosociaux. Choisissez le ou les documents *Réponses proposées par PSMT* qui correspondent aux facteurs psychosociaux identifiés comme nécessitant une action à l'étape 2.

© 2012 par M. Gilbert, D. Bilsker, J. Samra & M. Shain. Centre for Applied Research in Mental Health and Addiction (CARMHA). Tous droits réservés.

Protégeons la Santé Mentale AU TRAVAIL

Étape 4 : Choisir les actions proposées par PSMT à entreprendre

À cette étape, vous décidez quelles actions de chaque facteur psychosocial identifié comme nécessitant une action à l'étape 2 méritent le plus d'être entreprises par votre organisation (ou unité de travail). C'est ici que le document *Sélection des actions efficaces : application d'un cadre de qualité* vous aidera à prendre des décisions. Nous vous suggérons de vous concentrer sur un seul facteur psychosocial lorsque vous choisissez des actions à entreprendre. Cela vous aidera à concentrer vos efforts et à augmenter vos chances de réussir.

Commencez par choisir au moins une action proposée par PSMT pour le ou les facteurs que vous avez identifiés au niveau 1 de l'étape 2 et procédez ainsi jusqu'au dernier niveau. Nous vous recommandons de sélectionner au plus 3 actions pour chaque facteur psychosocial auquel vous avez choisi de réagir.

D'autres ressources ont été créées pour vous aider à passer à l'action, notamment : des diapositives de présentation et des documents à l'appui (gratuits à l'adresse www.strategiesdesantementale.com/ota) et une nouvelle ressource, intitulée *Santé et sécurité psychologiques : Guide de l'employeur* et conçue au nom du Comité consultatif de la santé mentale en milieu de travail de la Commission de la santé mentale du Canada, qui est un outil pratique aidant les employeurs à élaborer des plans de mise en œuvre en s'inspirant des constatations de PSMT (gratuit à l'adresse http://www.mentalhealthcommission.ca/SiteCollectionDocuments/Workforce/Workforce_Employers_Guide_FRE.pdf).

Nous vous incitons à examiner ces ressources qui contiennent d'autres actions proposées et qui vous permettront de réfléchir par vous même à des actions possibles; de l'espace est prévu pour inscrire ces autres actions dans chacun des 13 documents *Réponses proposées par PSMT*.

Il n'y a pas de solutions parfaites – c'est souvent une question de choisir les actions les plus susceptibles de produire des résultats positifs tout en causant le moins de problèmes potentiels.

Une fois que vous aurez choisi au moins une action à entreprendre, inscrivez la dans la *Feuille de planification des actions de PSMT* correspondante, choisissez votre date de début, déterminez qui en fera partie, c.-à-d. votre Équipe d'action, et démarrez!

Félicitations! Vous avez maintenant un **Plan d'action!**

© 2012 par M. Gilbert, D. Bilsker, J. Samra & M. Shain. Centre for Applied Research in Mental Health and Addiction (CARMHA). Tous droits réservés.